

Le camp de jour se déroule du
mardi 25 juin au vendredi 16 août 2019
(8 semaines)

Fermé les lundis 24 juin et 1^{er} juillet



Inscription

TÉLÉCHARGEZ ET IMPRIMEZ la fiche d'inscription à partir de notre site web au www.ste-marcelline.com/camp-de-jour ou venez chercher une copie à la réception de l'Hôtel de ville (500, rue Principale),

Par la suite, faites-nous parvenir l'inscription et le paiement avant le 22 mars 2019 par la poste. Il est possible de déposer le formulaire et le paiement dans une enveloppe dans la boîte aux lettres sur le mur de l'Hôtel de ville.



La participation de l'enfant au camp de jour est officielle lorsque le paiement de l'inscription est complété.

Cadre de référence Association des camps du Québec

Le camp de jour a complété le processus à l'été 2017 lui permettant d'être conforme au cadre de référence destiné aux camps de jour municipaux.

Le programme de certification de l'ACQ comprend plusieurs normes qui traitent des exigences et meilleures pratiques relatives à la sécurité, à l'encadrement, à la programmation, à l'environnement, à la santé et à l'alimentation.

La Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare est fière d'annoncer que son camp de jour a répondu à toutes les balises du cadre de référence et a obtenu l'attestation de conformité.



CAMP DE JOUR
MUNICIPAL
CONFORME

2019

Contact

Vanessa Arbour
Coordonnatrice aux loisirs

450 883-2241 #7562
varbour@ste-marcelline.com
www.ste-marcelline.com

CAMP DE JOUR 2019



PÉRIODE D'INSCRIPTION
1^{er} février au 22 mars 2019



Informations générales

Le camp de jour est offert aux enfants de 5 à 12 ans.
Les enfants doivent avoir fréquenté la maternelle en 2018-2019.
Seuls les résidents de Sainte-Marcelline peuvent s'inscrire.

Horaire

Du lundi au vendredi entre le 25 juin et le 16 août 2019.
NOUVEAU : le service de garde ouvre 15 minutes plus tôt
Service de garde : 7 h 15 à 8 h 30 et de 16 h à 17 h 30
Camp de jour : 8 h 30 à 16 h

Période d'inscription

1^{er} février au 22 mars 2019
Téléchargez le formulaire d'inscription disponible au www.ste-marcelline.com/camp-de-jour ou passez à l'Hôtel de ville.

Les activités se déroulent :

- au Parc municipal / Chalet des loisirs les lundis, mardis, jeudis;
- à la Plage municipale du lac des Français les mercredis et vendredis;
- au Parc de l'Étang à l'occasion.

Info-parent et programmation

Ils seront affichés sur les murs du camp de jour à chaque jour et seront disponibles aussi en tout temps sur la page Facebook privée du camp de jour.

La programmation d'activités comprendra des activités sportives et ludiques, bricolages, ateliers culinaires, ateliers de cirque, période de lecture, invités spéciaux, baignade, jeux libres et encore plus!

Code de vie

Le camp de jour et le service de garde ont adopté une politique « tolérance zéro » pour les enfants ayant un comportement inapproprié. La direction de la Municipalité se réserve le droit d'exclure d'une activité, de suspendre ou de renvoyer un enfant dont la conduite sera jugée inacceptable.

Tarification 2019

Camp de jour 8 h 30 à 16 h	1 ^{er} enfant	2 ^{ième} enfant d'une même famille	3 ^{ième} enfant et plus d'une même famille
Complet	260 \$	234 \$	221 \$
À la semaine	50 \$	45 \$	42 \$
À la journée	12 \$	11 \$	10 \$
Service de garde 7 h 15 à 8 h 30 et 16 h à 17 h	1 ^{er} enfant	2 ^{ième} enfant d'une même famille	3 ^{ième} enfant et plus d'une même famille
Complet	174 \$*	156 \$*	148 \$*
À la semaine	24 \$*	22 \$*	20 \$*
À la journée	6 \$	5 \$	5 \$

*50 % de rabais si inscription le matin (7 h 15 à 8 h 30) seulement OU soir (16 h à 17 h 30) seulement, ne s'applique pas au service de garde à la journée

Paielement

Le camp de jour est payable par chèques (postdatés), carte débit ou argent comptant au moment de l'inscription. Les chèques doivent être libellés au nom de la « Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare ».

Modalités

Il y a possibilité de payer en 3 versements (chèques postdatés). Toutefois le dernier versement doit être effectué au plus tard le 25 mai 2019. L'enfant ne pourra pas participer au camp de jour si l'inscription n'est pas payée en totalité.

Preuve de résidence

Une preuve de résidence sera exigée au moment de l'inscription.

Politique de remboursement

Si un participant est suspendu temporairement (3 jours maximum), ces journées ne seront pas remboursées. Si l'inscription d'un participant est annulée pour des raisons disciplinaires, les frais d'inscription seront remboursables proportionnellement au nombre de journées restantes.

Annulation d'inscription

Une annulation d'inscription est possible uniquement si celle-ci est faite par écrit, et ce, 30 jours ouvrables avant le début de l'activité. Des frais d'administration de 15 % jusqu'à un maximum de 25 \$, seront retenus par participant. L'annulation d'une inscription sera possible en tout temps s'il s'agit de raisons médicales. Un certificat sera demandé. Dans un tel cas, le remboursement sera effectué proportionnellement au nombre de journées restantes.